Délai rupture conventionnelle

Par Bart

Bonjour,

J'aimerais savoir entre le jour où nous faisons une demande écrite de rupture conventionnelle et le jour où nous quittons notre entreprise combien de jours s'écoulent au minimum?
Est-ce possible de raccourcir ce délai? Si oui sous quelles conditions/ par quel moyen? ou est-ce qu'il y a un délai incompressible à respecter?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous consulté cette page :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19030]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19030[/url]
Il y a d'abord un délai de rétractation à respecter
ensuite il y a le délai d'homologation.

Par janus2

Bonjour,
Vous pouvez faire une simulation sur ce site :
[url=https://www.telerc.travail.gouv.fr/simulateur/calendrier]https://www.telerc.travail.gouv.fr/simulateur/calendrier[/url]
Vous aurez alors la date la plus proche possible pour la fin du contrat de travail. Ce délai ne peut pas être raccourci.